

SWIFT – Customer Security Program – CSCF 2025

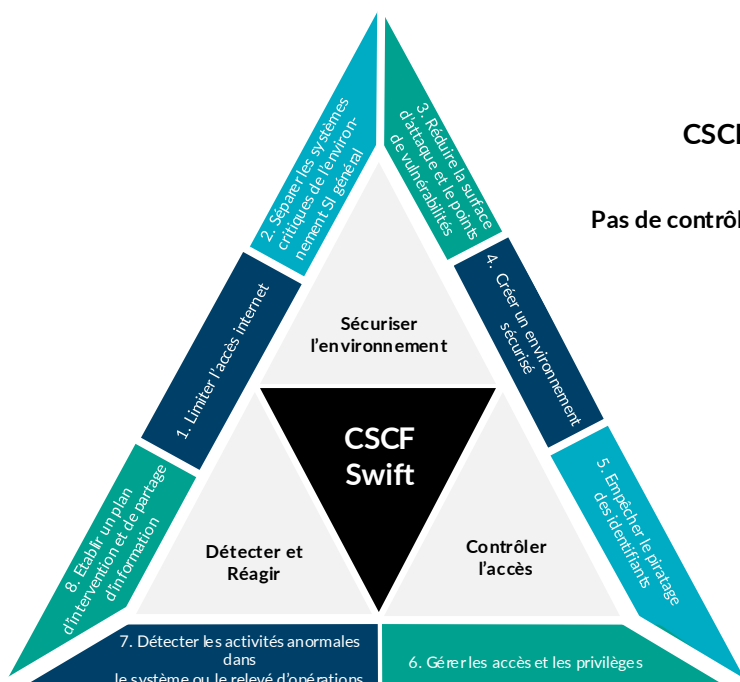
Swift, fournisseur mondial de services de messagerie financière, connecte plus de 11 000 institutions financières et grandes entreprises de différents secteurs d'activité dans le monde. Utilisant les différents types de formats de messages et de protocoles financiers à disposition, les clients membres de Swift s'échangent quotidiennement plus de 40 millions de messages pour des transactions financières ou ordre de paiements.

En réponse à l'augmentation des fraudes financières et des cyberattaques qui deviennent de plus en plus sophistiquées et globales, Swift a défini dès 2017 un programme de sécurité, le « **Customer Security Program** » (CSP). Il repose sur un référentiel de contrôles, le « **Customer Security Controls Framework** » (CSCF). Ce référentiel est évolutif, s'impose aux membres et sa mise en œuvre doit faire l'objet depuis 2021 d'une évaluation indépendante annuelle qui sert de base à l'attestation de sécurité qui leur est demandée. Chaque membre Swift se doit donc de déployer les mesures de sécurité préconisées et d'être à même d'en rendre compte en vue de renforcer la protection du réseau Swift auquel il est connecté et de ses membres.

L'approche et le périmètre de l'évaluation dépendent du type d'architecture Swift en place au sein du système d'information du client Swift, il en existe cinq; A1, A2, A3, A4 et B.

Qu'est-ce que le référentiel de contrôles (CSCF) ?

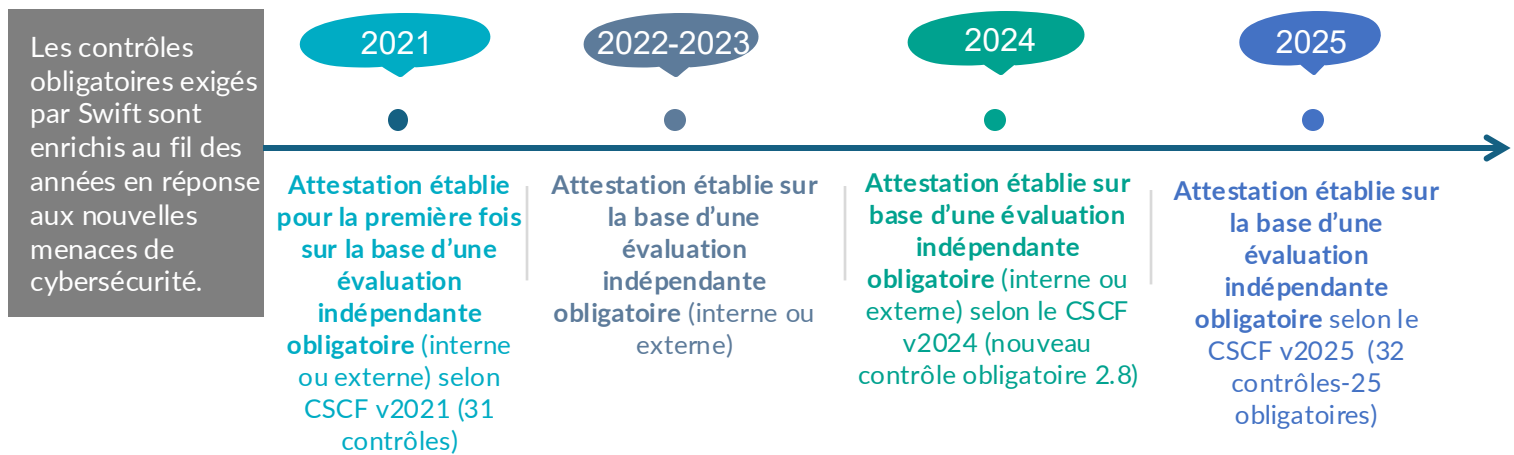
Il s'agit d'un ensemble de 32 contrôles de sécurité - obligatoires (24) et optionnels (8) - structuré par objectif et requis pour renforcer la prévention et la détection de l'utilisation frauduleuse des infrastructures Swift gérées par les clients. Ils servent de base aux travaux de l'évaluation indépendante de sécurité Swift et à l'**attestation de sécurité obligatoire KYC-SA** (Know Your Customer- Security Attestation) à établir par le client Swift.



CSCF v2025 : 3 objectifs, 8 principes et 32 contrôles
(24 obligatoires et 8 facultatifs)

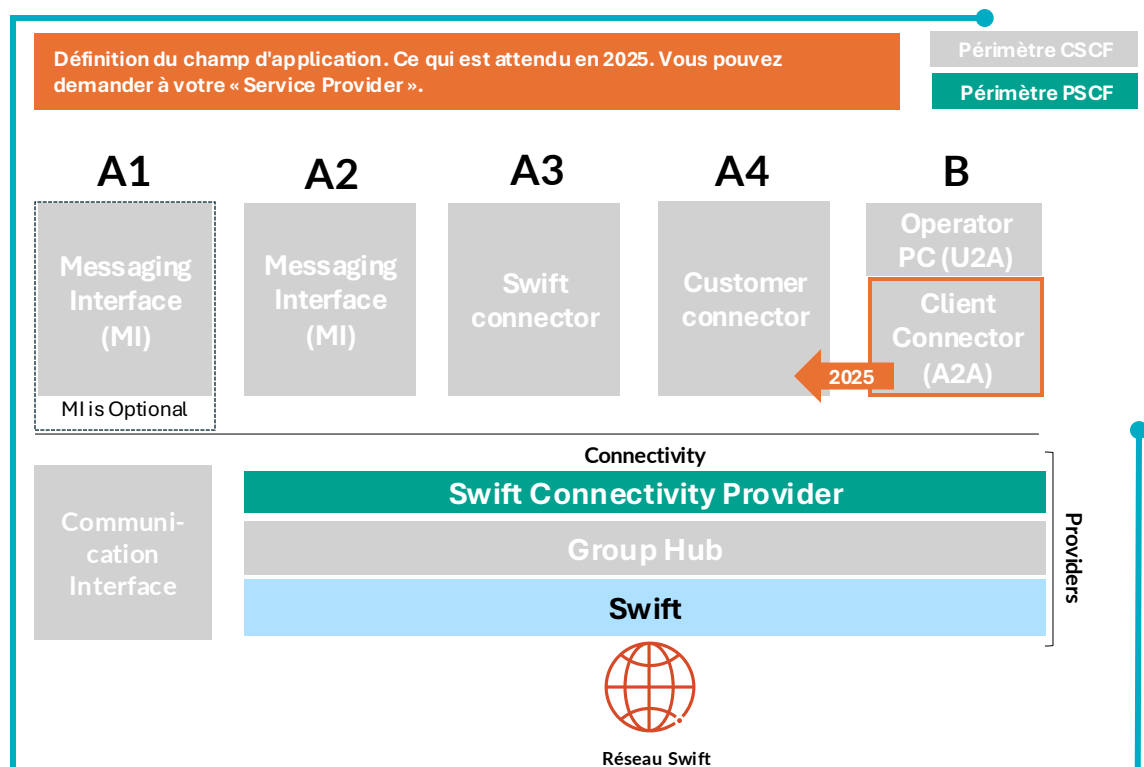
Pas de contrôle ou composant facultatifs rendus obligatoires pour CSCF 2025.

Evolution de l'attestation annuelle Swift



Quelles sont les principales nouveautés pour 2025 ?

- Changements d'architecture: Transition de certaines architectures de type B vers A4. En effet, les clients Swift en architecture B disposant d'un lien A2A (Application-to-Application) client (e.g. un client middleware ou un client de transfert des fichiers).



- Il n'y a pas de nouveaux contrôle ou composant obligatoires ou facultatifs pour 2025.
- Certains contrôles obligatoires disposent de nouveaux composants facultatifs, prévus obligatoire en 2026.
- Plusieurs points de clarification liés aux définitions des composantes et périmètre d'évaluation rajoutés au CSCF 2025.

→ Pour plus de détails merci de vous référer au **document Swift CSCF v2025**.

Qui doit réaliser l'évaluation indépendante ?

- Les clients Swift sont libres de choisir des ressources internes ou externes à leur organisation pour réaliser cette évaluation dès lors qu'elles sont indépendantes et compétentes.
 - ✓ **Dans le cas de l'utilisation de ressources internes**, l'équipe d'évaluation doit être indépendante de la 1ère ligne de défense (RSSI) : les équipes éligibles sont généralement l'Audit Interne (3ème ligne de défense), le Risk Manager ou la Direction Conformité (2ème ligne de défense) ou encore une équipe indépendante spécifiquement mise en place pour l'évaluation. Elle doit posséder une expérience réelle en évaluation de la cybersécurité selon les normes de l'industrie (ex. ISO 27001, NIST CSF, PCI DSS, etc.) et détenir au moins une certification professionnelle pertinente.
 - ✓ **Dans le cas d'utilisation de ressources externes (comme Protiviti)**, le prestataire sélectionné doit posséder une expérience réelle en matière d'évaluation de la cybersécurité selon les normes de l'industrie telles que ISO 27001, NIST CSF ou PCI DSS et il doit détenir au moins une certification professionnelle pertinente en sécurité des systèmes d'information (ex: CISSP, CISA, ISO2701 Lead Auditor, QSA, etc.).
 - ✓ Swift a mis en place un programme de certification des cabinets et des personnes. Protiviti fait partie de la liste des cabinets [CSP Certified Assessors Directory](#).

NB: Swift peut également demander directement à ses clients une évaluation indépendante qui dans ce cas sera nécessairement réalisée par des ressources externes.

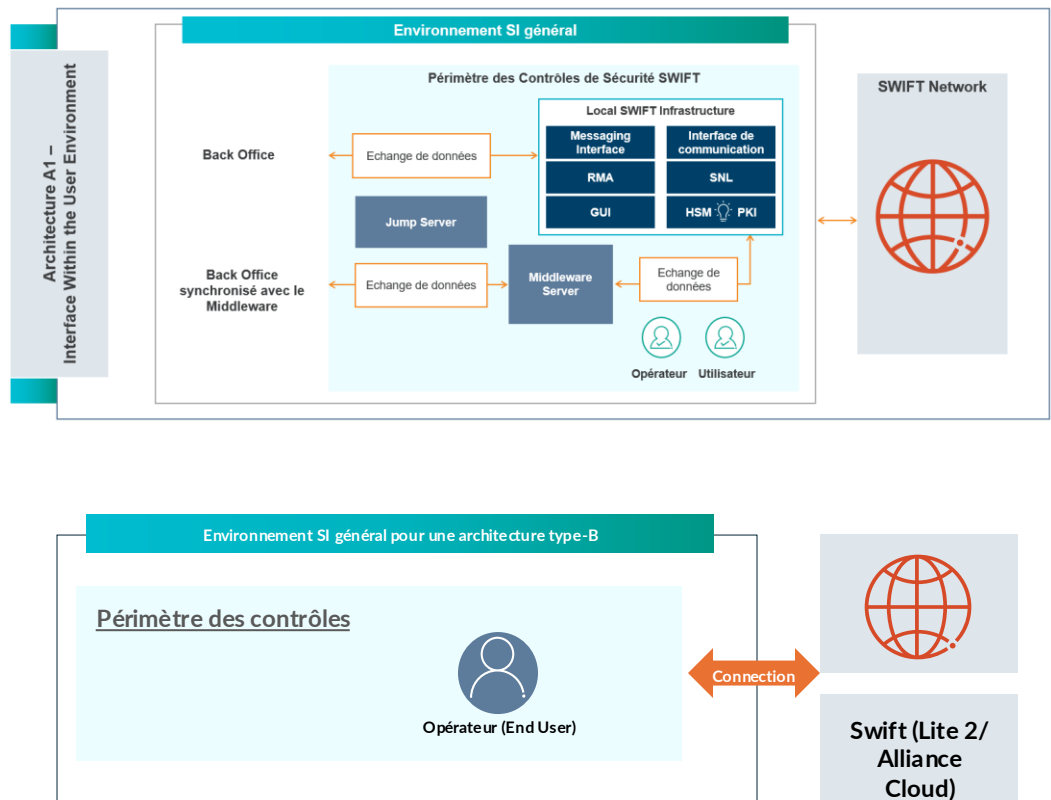
Quel périmètre pour l'évaluation indépendante ? Une démarche spécifique à chaque architecture Swift en place chez le client.

Pour être en conformité avec le CSCF v2025, le client se doit d'évaluer son environnement Swift et certains des composants de son SI pouvant impacter sa sécurité. On comprend ainsi que le périmètre de revue dépend fortement de l'architecture (A1, A2, A3, A4 ou B) spécifique mise en place par le client.

Les architectures Swift de types **A1** et **B** présentées ci-dessous à titre d'exemples mettent ainsi en évidence la différence de périmètre à considérer pour l'évaluation en fonction des composants Swift hébergés dans l'environnement du client (interne ou cloud).

Architecture Swift A1 & B :

L'architecture A1 qui compte plus de composants Swift hébergées chez le client expose ce dernier à des risques accrus en termes de sécurité, confidentialité et intégrité des données et en conséquence le périmètre des contrôles à évaluer est plus large sur l'architecture A1 que sur l'architecture B.



Comment appréhender l'évaluation 2025 : nouvelle évaluation indépendante complète ou simple évaluation « delta » Swift CSCF ?

Faut-il chaque année reproduire les travaux ou peut-on s'appuyer sur une évaluation indépendante antérieure ?

La réutilisation des conclusions d'une évaluation Swift CSP n'est en tout état de cause possible que si la date de fin de la précédente évaluation est antérieure de moins de deux (2) ans. En outre, les éventuelles faiblesses identifiées lors de l'évaluation et ayant un impact sur la conformité à un objectif de contrôle doivent avoir été corrigées par l'entreprise. Une vérification de leur traitement doit être effectuée par une partie indépendante; il peut s'agir d'un évaluateur interne ou externe. Il n'est pas nécessaire que ce soit le même intervenant/prestataire que celui a soulevé l'observation originale.

Par ailleurs, il convient de distinguer les cas suivants distincts pour la réutilisation des rapports d'évaluation indépendants :

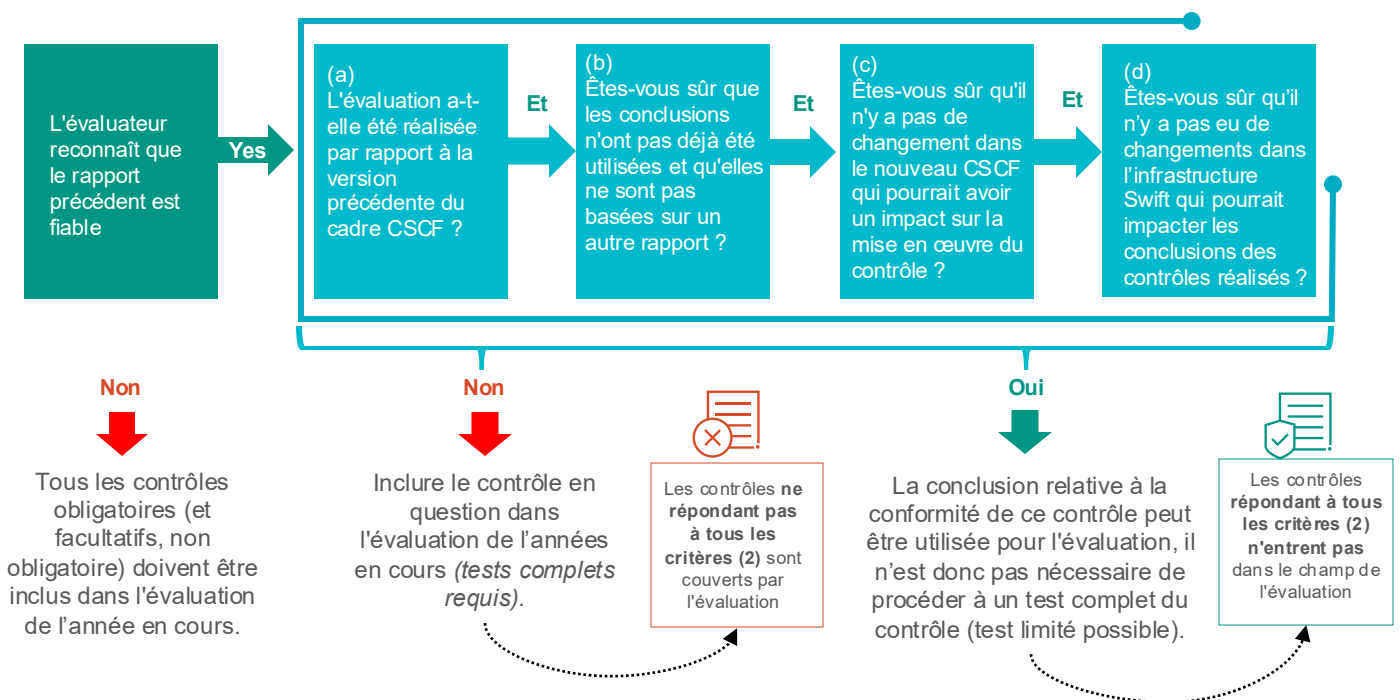
Préparation de l'évaluation :

Est-il possible d'utiliser les rapports indépendants précédents dans l'évaluation courante (N) ?

Il est possible d'utiliser les conclusions du rapport Swift CSCF de l'année précédente (N-1) si les conditions suivantes sont remplies:

(1) Au niveau du rapport

(2) Par contrôle - La validation de chaque contrôle et de ses conditions nécessite une évaluation par un évaluateur indépendant.



L'approche de Protiviti pour réaliser l'évaluation indépendante CSP Swift 2025

Réaliser une évaluation selon le cadre de contrôles CSCF **Customer Security Controls Framework** n'a pas pour objet d'auditer l'ensemble du système d'information du client, mais de vérifier l'existence des bonnes pratiques de sécurité sur le périmètre considéré.

Doivent être considérés en particulier l'architecture en place, les composantes dans le périmètre de l'évaluation et ceux de son périmètre, la configuration des systèmes, l'isolement relatif des environnements Swift en interne et les contrôles applicables par composante par contrôle.

L'approche de travail que nous avons développée chez **Protiviti** prend en compte tous ces éléments.

Les étapes de notre approche pour l'évaluation CSP Swift

- *Identifier le type l'architecture Swift en place et définir le périmètre des contrôles.*
- *Identifier les composantes techniques dans le périmètre d'évaluation.*
- *Prendre en compte le cas échéant les rapports des évaluations indépendantes des années précédentes (moins de 2 ans).*
- *Identifier les éventuels changements ayant impacté l'environnement de production Swift et ainsi potentiellement les conclusions des évaluations indépendantes précédentes.*
- *Réaliser les contrôles obligatoires et optionnellement les contrôles additionnels recommandés par Swift.*
- *Analyser les réponses aux questionnaires ainsi que les éléments probants collectés et évaluer les risques éventuellement identifiés.*
- *Proposer un plan de remédiation des vulnérabilités identifiées.*
- *Assister les clients dans la mise en place des recommandations proposées afin de pallier aux éventuelles vulnérabilités identifiées.*
- *Réaliser une veille continue pour surveiller l'état de conformité.*

Pourquoi Protiviti pour vous accompagner dans la démarche de conformité ?

- Protiviti fait partie de la liste des cabinets **CSP Certified Assessors Directory**;
- Les équipes Protiviti ont une large expérience de la réalisation de missions d'audit des environnements Swift dans des architectures hétérogènes et plus largement de la sécurité des systèmes d'information dans une multitude de secteurs.
- Les consultants Protiviti disposent de la certification **Swift CSP Assessor** et de plusieurs certifications dans les domaines de l'audit SI, de la sécurité SI, de l'organisation des systèmes d'information et des infrastructures SI.

CSP Certified Assessors Directory

Protiviti est un évaluateur certifié SWIFT inscrit au programme de partenariat SWIFT et a satisfait aux qualifications et exigences prescrites par SWIFT pour être inclus dans ce programme.



Equipe qualifiée

Protiviti dispose d'experts en matière de SWIFT ayant obtenu des certifications sectorielles pertinentes (CISSP, CISM, CISA, PCI QSA). Ils ont mené des évaluations SWIFT, se sont directement interfacés avec SWIFT et ont conseillé leurs clients sur les implémentations SWIFT.



Expertise

Protiviti a réalisé des évaluations du CSP de SWIFT et des évaluations de l'état de préparation pour des clients de l'ensemble du secteur financier. Il s'agit notamment d'assureurs, de fonds d'investissement privés, de banques et de membres de SWIFT dans d'autres secteurs.



Contacts

Lyes Oussadit

Senior Manager Technology consulting

lyes.oussadit@protiviti.fr